



## **Nous avons TOUS un rôle à jouer pour la qualité de vie dans nos communes !**

**La santé, comme la qualité de vie, est une préoccupation permanente de notre société : l'accès aux soins de santé, le travail, le logement, l'éducation, la mobilité, etc. La commune est en première ligne des mécanismes qui influencent la santé des citoyens. L'Observatoire de la Santé du Hainaut vous propose quelques pistes autour de la question : Comment est-il possible d'agir pour favoriser la qualité de vie des citoyens dans nos communes ?**

La santé ne se résume pas aux facteurs génétiques et aux modes de vie. De nombreux déterminants économiques et sociaux (le logement, l'emploi, l'éducation...) agissent sur la santé. Si nous nous arrêtons au sens restreint de la santé, elle n'est que très accessoirement une compétence communale. Par contre, si nous l'abordons d'une manière globale et transversale comme définie par l'Organisation Mondiale de la Santé<sup>1</sup>, les communes sont bien plus que concernées par la santé !

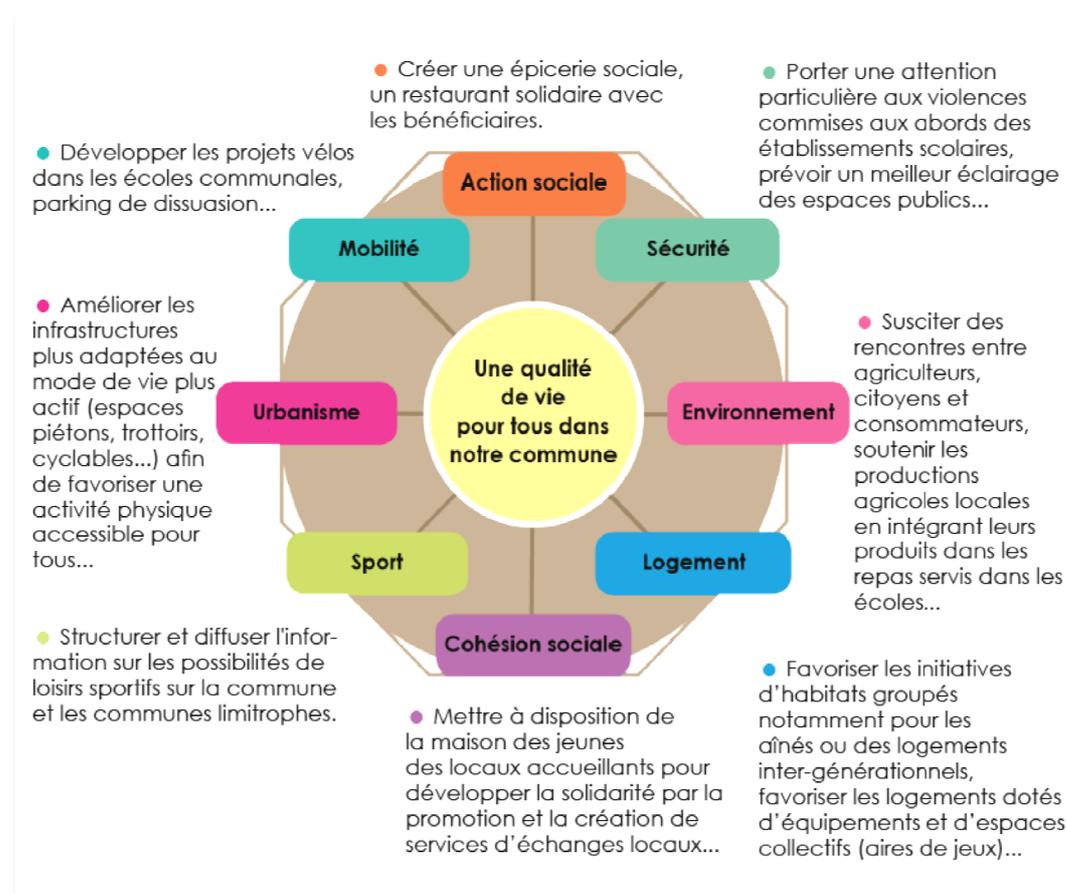
### ***En termes de gouvernance locale***

#### **La déclaration de politique générale de la commune**

Véritable outil de gouvernance locale, la déclaration de politique générale d'une commune fixe les objectifs généraux décidés par la majorité pour les 6 années à venir. Même si ces intentions politiques ne tiennent pas toujours compte de toutes les réalités opérationnelles (ressources, moyens...), elles restent un levier important pour introduire la santé comme politique transversale de la commune.

Cette politique générale doit se traduire de manière concrète dans toutes les politiques de la commune afin de permettre une approche globale et transversale de la santé.

<sup>1</sup> Un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Organisation Mondiale de la Santé, 1946.



## Le programme stratégique transversal communal (PST)

Le PST va plus loin que la déclaration de politique générale de la commune. En effet, il définit des objectifs généraux et opérationnels qui tiennent compte des aspects financiers et humains. La santé peut être un axe à part entière du PST ou un fil conducteur dans les différents axes stratégiques.

## Les labels et programmes

La labellisation, au-delà de la visibilité qu'elle procure à la commune, peut être un véritable moteur pour la politique communale de santé. Même si les réalités sont différentes d'une commune à l'autre, la labellisation permet d'inscrire la santé de manière durable parfois même au-delà d'un mandat communal même si ce n'est pas une fin en soi.

- **Le label "Villes et villages en santé" de l'OMS** : il s'agit d'un projet qui se construit sur le long terme. L'objectif est d'inciter les décideurs locaux à mettre la santé à « l'ordre du jour » en collaboration avec leurs partenaires.
- **D'autres labels permettent de mettre la santé au cœur de la politique locale** : Cittaslow, Agenda 21, Villes en transition...

- **Certains programmes qui ne demandent pas de labellisation mais une volonté et des ressources, et qui peuvent également être une porte d'entrée intéressante pour la santé** : « Je cours pour ma forme », une charte d'égalité des chances...

### ***En termes d'actions***

Afin d'intégrer vos objectifs politiques de santé au niveau des institutions et projets, voici quelques pistes possibles au niveau d'une commune :

- le PCS - Plan de Cohésion Sociale,
- le CPAS - Centre Public d'Action Sociale,
- l'ATL - Accueil Temps Libre,
- les écoles (communales et libres),
- les sociétés publiques de logements sociaux,
- ...

Mais aussi... les plans communaux de mobilité (PCM), les plans communaux de développement de la nature (PCDN), l'Agence de Développement local (ADL), les Conseils consultatifs, les Plans communaux de développement rural (PCDR), le Plan d'ancrage communal (PAC)...

L'Observatoire de la Santé du Hainaut vous invite à intégrer la santé dans vos différentes politiques communales. Besoin de conseils ? Nous pouvons vous aider à développer des projets santé dans votre commune pour assurer la santé et le bien-être des citoyens sur votre territoire.



<http://observatoiresante.hainaut.be>

**Observatoire de la Santé du Hainaut**  
Rue de Saint-Antoine, 1  
7021 Havré  
[observatoire.sante@hainaut.be](mailto:observatoire.sante@hainaut.be)